

DOCUMENT DE RÉFÉRENCE

du dispositif de formation Échafaudages roulants R457



Référentiel
des formations

Sommaire

1.	PRÉAMBULE	4
2.	LA PRÉVENTION DU RISQUE DE CHUTE DE HAUTEUR	5
2.1	LES ENJEUX	5
2.2	LA DÉMARCHE DE PRÉVENTION DU RISQUE DE CHUTE DE HAUTEUR	6
2.3	LES VALEURS, LE CADRE RÉGLEMENTAIRE	7
3.	LE DISPOSITIF DE FORMATION : UNE ACTION DE PRÉVENTION À PART ENTIÈRE	7
3.1	LA FINALITÉ DU DISPOSITIF DE FORMATION	7
3.2	LES BÉNÉFICIAIRES DU DISPOSITIF DE FORMATION	7
3.3	LE DOMAINE D'APPLICATION	8
3.4	LA PRÉSENTATION DES DOMAINES DE COMPÉTENCES À MAÎTRISER	8
3.5	LA PRÉSENTATION DE LA FORMATION	8
3.6	LES MODALITÉS PÉDAGOGIQUES	8
3.6.1	La durée de la formation et le nombre de stagiaires.....	9
3.7	LE CONTRÔLE DES PRÉREQUIS.....	10
3.8	LES MODALITÉS D'ÉVALUATION DES ACQUIS DE LA FORMATION	10
3.8.1	Le référentiel d'évaluation des savoir-faire	10
3.8.2	Le référentiel d'évaluation des savoir-faire des domaines de compétence 2R et 4R (en situations de travail)	11
3.9	LE MAINTIEN ET L'ACTUALISATION DES COMPÉTENCES	11
3.10	LES ATTESTATIONS DE COMPÉTENCE FORMATION ET PROFESSIONNELLE	11
3.11	LA CERTIFICATION DES FORMATEURS	12
4.	L'ENCADREMENT DU DISPOSITIF	12
5.	LE DÉPLOIEMENT DU DISPOSITIF	13
5.1	LE DISPOSITIF D'HABILITATION DES ORGANISMES DE FORMATION ET ENTREPRISES	13
5.2	LA GESTION ADMINISTRATIVE	13
6.	LES RÉFÉRENTIELS DE COMPÉTENCES ET D'ÉVALUATION DES ACQUIS DE LA FORMATION DE CE DISPOSITIF	14
6.1	LE DOMAINE DE COMPÉTENCE 1 (DC1)	14
6.1.1	Le référentiel de compétences du DC1	14
6.1.2	Le référentiel d'évaluation des connaissances du DC1	15
6.2	LE DOMAINE DE COMPÉTENCE 2 (DC2R)	16
6.2.1	Le référentiel de compétences du DC2R	16
6.2.2	Le référentiel d'évaluation des connaissances du DC2R	18
6.2.3	Le référentiel d'évaluation des savoir-faire du DC2R	19
6.3	LE DOMAINE DE COMPÉTENCE 3 (DC3R)	20
6.3.1	Le référentiel de compétences du DC3R	20
6.3.2	Le référentiel d'évaluation des connaissances du DC3R	23
6.3.3	Le référentiel d'évaluation des savoir-faire du DC3R	24
6.4	LE DOMAINE DE COMPÉTENCE 4 (DC4R)	25
6.4.1	Le référentiel de compétences du DC4R	25
6.4.2	Le référentiel d'évaluation des connaissances du DC4R	26
6.4.3	Le référentiel d'évaluation des savoir-faire du DC4R	27

7.	LA FORMATION « MONTER, VÉRIFIER ET UTILISER DES ÉCHAFAUDAGES ROULANTS ».....	27
7.1	LE RÉFÉRENTIEL D'ACTIVITÉ.....	27
7.2	LA FICHE DESCRIPTIVE.....	28
8.	LA PLATEFORME PÉDAGOGIQUE ET LE MATÉRIEL ASSOCIÉ	29
8.1	LES LOCAUX À DISPOSITIONS	29
8.2	LES MATÉRIELS ÉCHAFAUDAGES ROULANTS	29
8.3	LES FORMATIONS INTRA-ENTREPRISE	31
8.4	LES ÉQUIPEMENTS DE PROTECTION INDIVIDUELLE (EPI).....	31
8.5	AUTRES	31
9.	ANNEXE : MODÈLE D'ATTESTATION DE COMPÉTENCES.....	31
9.1	MONTER, VÉRIFIER ET UTILISER DES ÉCHAFAUDAGES ROULANTS	32

1. Préambule

La politique de prévention mise en œuvre dans le réseau de l'Assurance maladie - Risques professionnels et l'INRS accorde une grande importance à la formation des salariés aux risques auxquels ils sont exposés à leur poste de travail.

Le code du travail (article R. 4323-69) précise que « Les échafaudages ne peuvent être montés, démontés ou sensiblement modifiés que sous la direction d'une personne compétente et par des travailleurs qui ont reçu une formation adéquate et spécifique aux opérations envisagées ».

En 2011, la recommandation R457 « Prévention des risques liés au montage, au démontage et à l'utilisation des échafaudages roulants » a défini des référentiels de compétences pour les monteurs, vérificateurs et utilisateurs d'un échafaudage roulant.

Depuis 2011, pour faire face à des besoins accrus en formation dans le domaine de la prévention des risques professionnels, l'INRS et l'Assurance maladie - Risques professionnels confient à des organismes extérieurs et des entreprises la mise en œuvre de certaines actions de formation via un processus d'habilitation des entités (organisme de formation ou entreprise).

La démultiplication permet de confier à d'autres entités que les Carsat, Cramif, CGSS et l'INRS certaines formations tout en garantissant leur qualité.

Ce document porte sur le dispositif d'habilitation des organismes de formation et des entreprises, spécifique aux formations Échafaudages roulants – R457.

Pour satisfaire aux exigences du dispositif d'habilitation, l'INRS avec l'Assurance maladie - Risques professionnels et le Syndicat français de l'échafaudage du coffrage et de l'étalement (Sfece) se sont associés pour développer cette offre de formation dans le respect des obligations de la formation professionnelle continue et en cohérence avec la recommandation R457 et les dispositions réglementaires afférentes.

Le présent document de référence remplit plusieurs fonctions :

- d'une part, donner de la lisibilité et du sens au dispositif de formation pour l'Assurance maladie - Risques professionnels/INRS et les partenaires externes en le situant dans le contexte global de prévention du risque de chute de hauteur
- d'autre part, assurer une déclinaison pédagogique et technique en rappelant la démarche de prévention du risque de chute de hauteur, en énonçant les objectifs de formation visés par l'Assurance maladie - Risques professionnels/INRS et en décrivant le dispositif de formation et de validation mis en œuvre ainsi que les contenus de formation

Il décrit plusieurs dispositions technico-pédagogiques :

- des éléments de cadrage du dispositif
- des référentiels : d'activité professionnelle, de compétences, d'évaluation des acquis de la formation
- des modalités pédagogiques

Le respect des modalités d'action et de formation décrites ci-après constitue une adhésion aux principes et valeurs promus par l'Assurance maladie - Risques professionnels/INRS.

L'Assurance maladie - Risques professionnels/INRS se réserve le droit de modifier à tout moment le présent document, notamment pour prendre en compte les évolutions techniques, réglementaires et pédagogiques, et à moyen terme les enseignements tirés de l'évaluation du dispositif, au regard de son impact en entreprise.

2. La prévention du risque de chute de hauteur

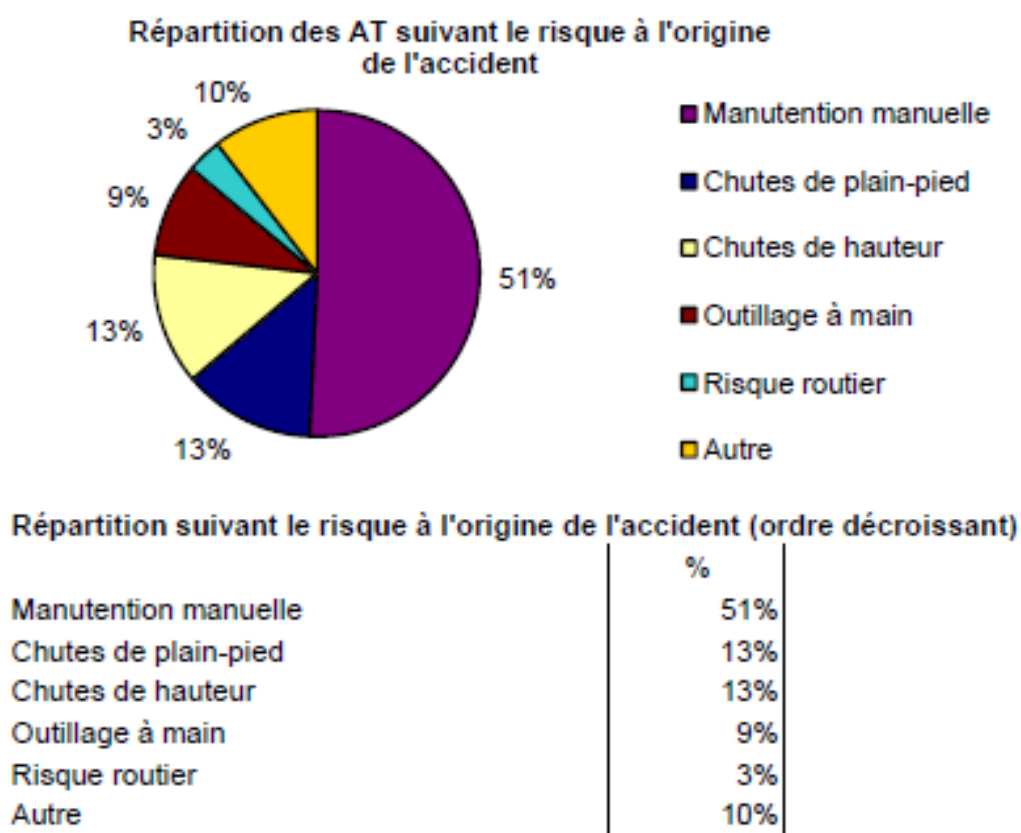
2.1 Les enjeux

Chaque année, plus de 10 % des accidents du travail avec arrêts sont dus aux chutes de hauteur. Toutes branches d'activités confondues, la chute de hauteur est le 3^{ème} risque à l'origine d'accidents du travail.

Les chutes de hauteur représentent également la 2^{ème} cause d'accidents mortels liés au travail.

Ces accidents surviennent dans tous les secteurs d'activité, mais c'est dans le secteur de la construction que l'on constate la plus forte proportion et les conséquences les plus graves.

Dans le BTP, 16 % des accidents du travail sont causés par des chutes de hauteur, avec 50 décès annuels sur 144 et près de 3,3 millions de journées de travail perdues par an.

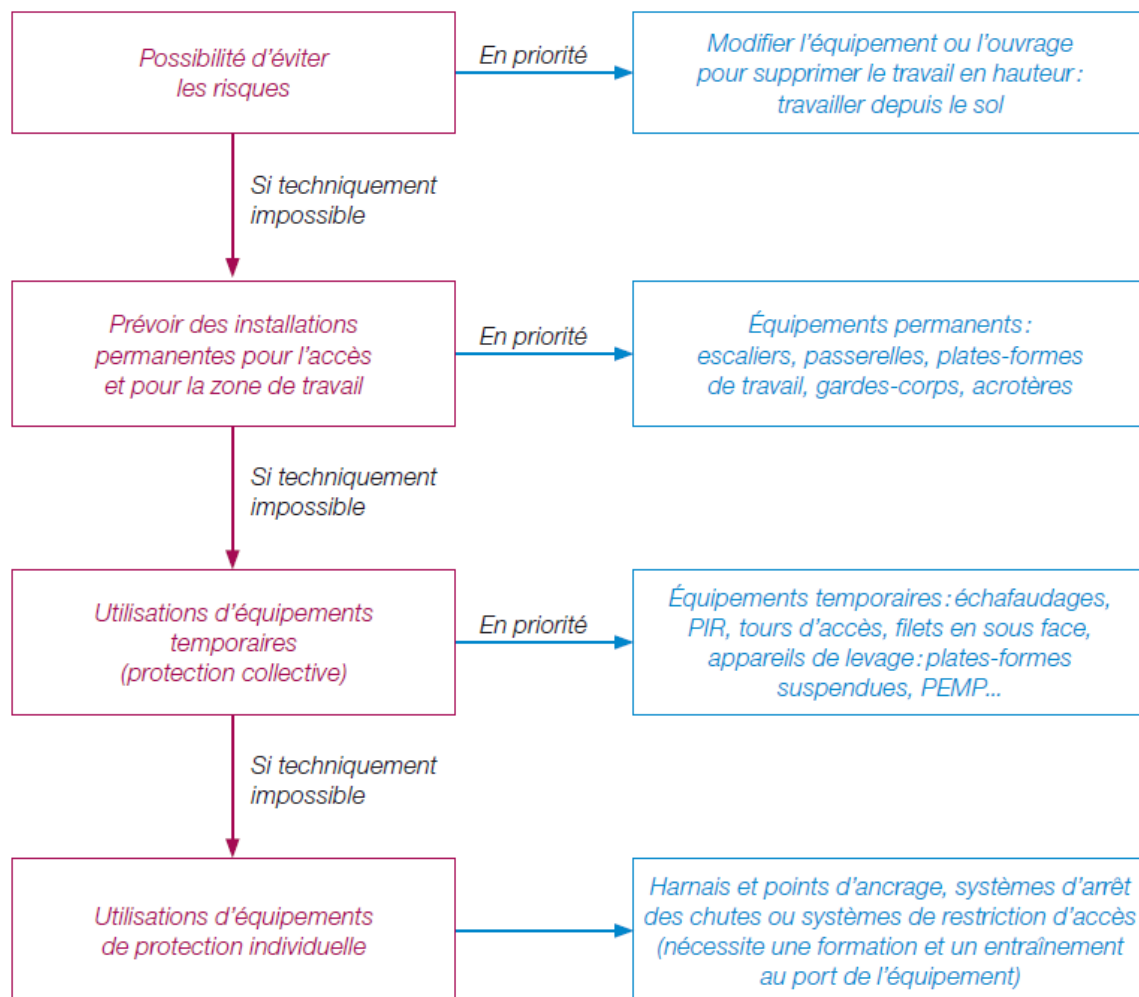


Accidents du travail - Synthèse des 9 Comités Techniques Nationaux

2.2 La démarche de prévention du risque de chute de hauteur

La démarche de prévention des risques de chute de hauteur doit s'articuler autour des principes généraux de prévention (extrait ED 6110) :

Protection contre la chute de hauteur. Logigramme de choix



L'Assurance maladie - Risques Professionnels et l'INRS ont notamment amélioré la prévention avec l'introduction d'équipements de travail plus sûrs et mieux utilisés.

L'échafaudage est pour de nombreuses activités, notamment pour la construction et le second œuvre, l'équipement temporaire de travail de base.

Dans le domaine de l'échafaudage, l'Assurance maladie - Risques Professionnels et l'INRS ont agi sur la conception des équipements (Normalisation, Marquage NF...), et sur l'utilisation (Recommandations et référentiels de compétences).

2.3 Les valeurs, le cadre réglementaire

Afin de répondre aux enjeux rappelés précédemment, l'ensemble du dispositif proposé dans ce document de référence repose sur des valeurs et des principes fondamentaux partagés par les acteurs de l'Assurance maladie - Risques professionnels/INRS (Cnam/DRP, Carsat/Cramif/CGSS, Eurogip et INRS).

Il s'agit des « **Valeurs essentielles** » (la personne, la transparence, le dialogue social) et des « Principes et pratiques recommandés pour l'évaluation des risques professionnels » - ED INRS 902. L'ensemble s'inscrit dans le cadre général des **principes de prévention** issus de la loi du 31 décembre 1991 transposant la directive cadre 89/391/CEE du 12 juin 1989 qui concernent la mise en œuvre de mesures visant à promouvoir l'amélioration de la sécurité et de la santé des travailleurs au travail.

La formation est un moyen fort, prioritaire, de promotion et de diffusion de la prévention, et d'acquisition des compétences permettant de travailler en sécurité.

3. Le dispositif de formation : une action de prévention à part entière

3.1 La finalité du dispositif de formation

Dans la continuité des référentiels définis par la recommandation R457, le dispositif de formation proposé doit accompagner la montée en compétence de l'ensemble des acteurs de l'entreprise œuvrant dans le domaine des échafaudages, en favorisant l'autonomie et la pérennité de la démarche au sein de l'entreprise.

Par son architecture et ses modalités d'organisation, le dispositif élaboré par l'INRS et l'Assurance maladie - Risques professionnels a la volonté :

- d'accompagner tous les acteurs de l'entreprise dans le développement de compétences notamment en prévention pour ce qui concerne la mise en œuvre des échafaudages.
- de répondre aux besoins et aux spécificités du plus grand nombre d'entreprises mettant en œuvre des échafaudages conformément à la notice du fabricant.

3.2 Les bénéficiaires du dispositif de formation

La recommandation R457 « Prévention des risques liés au montage, au démontage et à l'utilisation des échafaudages roulants » a défini des référentiels de compétences correspondant à des activités dans le cadre de la mise en œuvre d'échafaudage.

Le dispositif de formation concerne les salariés des entreprises et les travailleurs indépendants, amenés à réaliser les activités suivantes :

- Le montage et le démontage de l'échafaudage
- Les vérifications de l'échafaudage
- L'utilisation de l'échafaudage (ou le travail sur échafaudages)

Compte tenu de la spécificité des échafaudages roulants, l'ensemble de ces activités sont généralement réalisées par les travailleurs mettant en œuvre des échafaudages roulants.

Les travailleurs bénéficiaires d'une formation sont identifiés comme monteurs, vérificateurs et utilisateurs d'un échafaudage roulant.

3.3 Le domaine d'application

Extrait R457 : « Un échafaudage roulant est composé d'éléments préfabriqués (cf. définition au chapitre 3.1 dans la Norme NF EN 1004-Mai 2005), et reposant au sol sur des roues. Son utilisation en sécurité est liée à sa stabilisation, et particulièrement au blocage des roues. Cette structure est équipée de planchers de travail et de moyens d'accès. »

Ne sont pas visées par ce dispositif de formation R457: « les plateformes rendues roulantes pour une utilisation spécifique, telles que les tours roulantes réalisées à partir d'éléments d'échafaudages fixes à cadres, multidirectionnels ou tubes et colliers. ».

3.4 La présentation des domaines de compétences à maîtriser

Les **domaines de compétences** définissent l'architecture du socle de compétences nécessaires pour que les travailleurs puissent intervenir en garantissant leurs santés et celle des personnes présentes dans l'environnement de l'intervention. Ces grands domaines de compétences se déclinent eux-mêmes en un certain nombre de compétences majeures. Elles sont définies et traduites en compétences professionnelles.

Compétence 1	Se situer et être acteur de la prévention des risques
Compétence 2R	Monter et démonter un échafaudage roulant conformément à la notice du fabricant
Compétence 3R	Réaliser les vérifications de mises, remises en service, trimestrielles et journalières d'un échafaudage roulant
Compétence 4R	Utiliser un échafaudage roulant en sécurité

3.5 La présentation de la formation

Monter, vérifier et utiliser des échafaudages roulants

Public

Toute personne appelée à monter, vérifier (selon l'arrêté du 21 décembre 2004), utiliser et démonter un échafaudage roulant conformément à la notice technique du fabricant.

Objectif

Être capable de monter, utiliser, réaliser les vérifications réglementaires de mises et remises en service, trimestrielles et journalière prévues par l'arrêté du 21 décembre 2004 et au sens de la R457, et démonter un échafaudage roulant conformément à la notice du fabricant.

La fiche descriptive de cette action de formation est consignée au chapitre 7.2.

3.6 Les modalités pédagogiques

La dynamique du dispositif formatif repose sur une logique de **formation en lien avec l'activité professionnelle**. L'utilisation d'une plateforme pédagogique, permettant la réalisation des travaux pratiques, est obligatoire.

La **fiche descriptive** des prescriptions concernant la conception et l'utilisation de la plateforme pédagogique (locaux, échafaudages, matériels...) sont consignées en annexes au présent document.

Les stagiaires doivent être amenés à développer leurs savoirs faire de **manière pratique** grâce à l’alternance entre les apports dispensés en salle et les mises en situation sur la plateforme pédagogique.

La partie théorique représentera 30% à 50% du temps total de la formation.

La partie pratique représentera 50% à 70% du temps total de la formation et sera réalisée sur la plateforme pédagogique.

Le formateur doit adapter ses formations (choix des mises en situation, études de cas et exemples cités) aux activités des stagiaires. Pour se faire, il est recommandé de questionner l’entreprise, en amont de l’action de formation, afin d’avoir des éléments concrets sur les futures missions et configurations futures du travail des stagiaires.

3.6.1 La durée de la formation et le nombre de stagiaires

L’effectif (minimum et maximum) de cette formation est fixé pour des raisons pédagogiques.

	Durée minimale	Nombre de stagiaires par formateur
Monter, vérifier et utiliser des échafaudages roulants	2 journées Soit 14 heures	8 stagiaires maximum

Le nombre minimum de stagiaires est fixé à 3.

Nota 1 : Dans le cas où la formation « Monter, vérifier et utiliser des échafaudages roulants » (2 jours) est associée à la formation « Monter, utiliser et réaliser la vérification journalière des échafaudages de pied » 3 jours, la durée totale de la formation peut être ramenée à 4 jours.

Nota 2 : Dans le cas où la formation « Monter, utiliser et réaliser la vérification journalière des échafaudages de pied » et « Vérifier, réceptionner et réaliser la maintenance des échafaudages de pied (au sens de la R408) » (4 jours pour 8 stagiaires maximum) et la formation « Monter, vérifier et utiliser des échafaudages roulants » (2 jours) sont associées, la durée totale de la formation peut être ramenée à 5 jours pour 8 stagiaires maximum.

Pour pouvoir dispenser ces associations de formations, la structure habilitée doit être habilitée Échafaudages de pied R408 et Échafaudages roulants R457

En cas de différentiel entre la demande de formation et les référentiels (niveaux de prérequis insuffisants des stagiaires, activités particulières de l’entreprise...) les contenus des référentiels ne pouvant pas être modifiés, les durées devront être revues à la hausse.

3.7 Le contrôle des prérequis

L'entité devra s'assurer que le stagiaire dispose des prérequis en adéquation avec la formation dispensée.

Les stagiaires doivent :

- bénéficier d'un avis d'aptitude médicale permettant d'effectuer des opérations de montage et de démontage des échafaudages, donné dans le cadre du suivi individuel renforcé prévu par l'article R 4624-23 du Code du travail
- avoir la connaissance de la langue française nécessaire à la compréhension de la notice du fabricant et être apte à travailler selon les caractéristiques de la formation (travail en hauteur, port de charges, ...)

3.8 Les modalités d'évaluation des acquis de la formation

L'évaluation des acquis de la formation sera construite pour être au plus proche des situations que le salarié sera amené à rencontrer au cours de sa mission.

Les modes d'évaluation sont les suivants :

- Une **évaluation des connaissances** du stagiaire
- Une **évaluation des savoir-faire** du stagiaire incluant des épreuves pratiques liées aux compétences à évaluer (montage, vérification, utilisation) **obligatoirement réalisées lors d'applications pratiques au plus proche de situations réelles de travail** (sur la plate-forme pédagogique équipée d'échafaudages)

Les modalités appropriées de réalisation de l'épreuve d'évaluation des connaissances seront définies par l'entité conformément au référentiel d'évaluation (questionnaire écrit à choix multiple/à réponses courtes, questionnement oral...).

Les modalités de réalisation de l'épreuve d'évaluation des savoir-faire seront également définies par l'entité (organisme de formation ou entreprise) conformément au référentiel d'évaluation en respectant l'obligation d'évaluer le stagiaire au plus proche de sa situation de travail.

L'entité devra définir et proposer une grille d'évaluation des savoir-faire.

3.8.1 Le référentiel d'évaluation des savoir-faire

Evaluation des savoir-faire pour la Vérification de l'échafaudage :

À partir d'un modèle de rapport fourni par l'entité, le stagiaire devra réaliser une vérification de mise en service de l'échafaudage.

Ce modèle de rapport devra à minima contenir les éléments des Annexes 5 et 6 de la recommandation R457.

À but pédagogique, et sans conséquence vis-à-vis de la sécurité des personnes, le montage de l'échafaudage devra présenter des non-conformités/anomalies, parmi notamment :

- Montage d'éléments de marque ou de modèle différent
- Assemblage non conforme (manque goupilles)
- Accès non sécurisés
- Absence d'éléments assurant la protection collective
- Discontinuité des planchers
- Manque de contreventements
- Positionnement/montage stabilisateurs non conforme
- Roue non bloquée

L'évaluation des compétences est réalisée sur la base de l'identification des non-conformités / anomalies classées en 2 catégories :

- non-conformité/anomalie mineure, sans conséquence à moyen terme vis-à-vis de la sécurité des personnes,
- non-conformité/anomalie majeure, avec conséquence directe à court terme pour la sécurité des personnes.

3.8.2 Le référentiel d'évaluation des savoir-faire des domaines de compétence 2R et 4R (en situations de travail)

Évaluation des savoir-faire pour l'Utilisation/Montage/Démontage :

La mise en œuvre de l'évaluation des savoir-faire est **obligatoirement réalisée lors d'applications pratiques au plus proche de situations réelles de travail** (sur la plateforme pédagogique équipée d'échafaudages).

L'évaluation est réalisée sur la base de trois critères :

- Sans erreur
- Erreur mineure, sans conséquence vis-à-vis de la sécurité des personnes (ex : conséquences sur l'organisation du chantier)
- Erreur majeure, avec conséquence directe pour la sécurité des personnes

Pour chaque compétence évaluée, les indicateurs de réussite sont les suivants :

- Deux erreurs mineures au maximum
- Aucune erreur majeure

3.9 Le maintien et l'actualisation des compétences

Il n'est pas précisé dans ce document de durée de validité de la formation.

L'article R4323-3 du Code du travail précise que : « La formation à la sécurité dont bénéficient les travailleurs chargés de l'utilisation ou de la maintenance des équipements de travail est renouvelée et complétée aussi souvent que nécessaire pour prendre en compte les évolutions de ces équipements. »

Par conséquent, la périodicité du renouvellement de la formation doit être déterminée par l'employeur en fonction, notamment, de l'évolution du matériel et de l'expérience pratique du salarié.

L'évaluation des acquis lors d'une formation « Maintien et Actualisation des Compétences » est la même que celle lors d'une formation initiale.

3.10 Les attestations de compétence formation et professionnelle

La validation des compétences est attestée par la délivrance au salarié d'un certificat issu de Forprev et d'une attestation de compétence formation. L'employeur dispose d'une copie de cette attestation de compétence formation. Les modèles d'attestation sont disponibles en Annexes.

Au vu de cette attestation de compétence formation et conformément aux recommandations R408 et R457, l'employeur délivre une attestation de compétence professionnelle.

La délivrance de l'attestation de compétence formation nécessite la réussite **de la totalité** des domaines de compétence évalués. Si le stagiaire n'acquiert qu'une partie des domaines de compétence évalués, l'entité habilitée peut, en son propre nom, lui délivrer une attestation de compétence correspondant aux domaines de compétence acquis.

3.11 La Certification des formateurs

La certification des formateurs est prononcée par les Carsat/Cramif/CGSS/INRS suite aux validations successives de 4 étapes présentées dans le référentiel de certification du formateur Échafaudages qui est téléchargeable sur la page du site internet de l'INRS.

<https://www.inrs.fr/services/formation/demultiplication.html>

À partir du **1^{er} janvier 2024**, les formateurs Échafaudages R457 devront être certifiés.

4. L'encadrement du dispositif

Les principaux acteurs concernés par le déploiement du dispositif sont :

La **CNAM/DRP**

- Assure la promotion du dispositif au sein de l'Assurance maladie - Risques professionnels et auprès de ses partenaires (fédérations et représentations professionnelles...).

L'**INRS**

- Assure l'ingénierie pédagogique et l'élaboration d'outils pédagogiques en partenariat avec le Sfece
- Accompagne la phase de déploiement du dispositif
- Assure la gestion du dispositif
- Assure le suivi du déploiement du dispositif et son évolution

Le **Sfece** en partenariat avec l'INRS

- Participe à l'ingénierie pédagogique et l'élaboration d'outils pédagogiques en partenariat avec l'INRS
- Participe au déploiement de la formation
- Réalise le test d'évaluation des acquis « Formateur Échafaudages R408/R457 de l'Assurance maladie - Risques professionnels/INRS »
- Communique sur le dispositif vers les partenaires de la branche du BTP (dont les services de santé au travail, OPCO...)

La commission nationale d'habilitation (**CNH**)

- Instruit les demandes d'habilitation après avis des Carsat/Cramif/CGSS
- Délivre les habilitations et le cas échéant les suspend sous la responsabilité de l'INRS

Les **Carsat/Cramif/CGSS**

- Réalisent la journée « Déployer les formations Échafaudages R408 et/ou R457 de l'Assurance maladie - Risques professionnels/INRS » à destination des formateurs
- Réceptionnent les demandes d'habilitation et les instruisent
- Accompagnent si nécessaire l'entité demandeuse
- Émettent un avis sur les dossiers qui leur sont soumis
- Assurent la promotion du dispositif dans leur région
- Accompagnent et contrôlent les entités dans la demande d'habilitation et dans la mise en œuvre des formations
- Informent la CNH de tout manquement au cadre de référence

Les organismes de formation et les entreprises habilités

- Respectent les conditions de leur habilitation
- Proposent les formations du dispositif « Échafaudages roulants – R457 » et les animent grâce à des formateurs reconnus (certifiés dans un second temps)
- S'engagent à respecter les modalités de mise en œuvre de ces formations conformément au présent document de référence et au cahier des charges de l'habilitation

Les entreprises

- Favorisent l'accès à la formation, au perfectionnement et à l'actualisation des compétences de leurs salariés.
Pour ce faire, elles disposent :
 - de l'offre de service de l'Assurance maladie - Risques professionnels/INRS
 - du présent document comme guide à la rédaction de leur cahier des charges à l'élaboration de leur plan de formation

5. Le déploiement du dispositif

L'Assurance maladie - Risques professionnels et l'INRS proposent aux entreprises, désireuses de bénéficier de formations reconnues, un réseau d'organismes de formation partenaires habilités.

Les employeurs bénéficieront ainsi d'un réseau d'organismes de formation déployant les formations au montage, à la vérification et à l'utilisation des échafaudages conformément aux exigences du dispositif national.

L'habilitation constitue un repère qualitatif contribuant à la visibilité des organismes de formation référencés.

5.1 Le dispositif d'habilitation des organismes de formation et entreprises

La procédure et les conditions à remplir pour l'habilitation sont définies dans le cahier des charges relatif à une demande d'habilitation d'un organisme de formation Échafaudages roulants – R457.

La liste des organismes habilités est établie et mise à jour par l'INRS.

Ces documents sont téléchargeables sur la page du site internet de l'INRS

<https://www.inrs.fr/services/formation/demultiplication.html>

Les Carsat/Cram/CGSS et l'INRS sont chargés de veiller au respect du cahier des charges. La commission nationale d'habilitation (CNH) statue sur l'attribution, le maintien, la suspension ou le retrait de l'habilitation.

5.2 La gestion administrative

Le **suivi du déploiement** du dispositif de formation est assuré par les Carsat/Cramif/CGSS et l'INRS (Département Formation). À cet effet, les entités habilitées s'engagent à déclarer dans l'outil **Forprev** les ouvertures de sessions, l'enregistrement des stagiaires, la clôture des sessions et l'enregistrement des résultats.

6. Les référentiels de compétences et d'évaluation des acquis de la formation de ce dispositif

Les domaines de compétences correspondant spécifiquement au dispositif échafaudages roulants sont notifiés d'un R

6.1 Le domaine de compétence 1 (DC1)

6.1.1 Le référentiel de compétences du DC1

Domaine de compétence 1	
1.1 - Se situer et être acteur de la prévention des risques	
Compétence détaillée	Éléments de contenus
Appréhender les enjeux de la prévention	- Réglementation - Enjeux de la prévention : humain, juridique, économique - Risque de chute de hauteur dans le BTP (statistiques, coûts...)
Identifier les rôles et responsabilités des différents acteurs	- Constructeur/employeur (conformité du matériel, notice d'instructions, formation, aptitude médicale, plan de prévention, vérifications réglementaires, vérification et entretien du matériel, panneau de chantier,...) - Les différents acteurs en prévention des risques professionnels concernés - Concepteur, monteur, vérificateur, utilisateur - Opérateur (dont le droit de retrait)
- Communiquer - rendre compte - Informer le responsable du chantier - Savoir réagir en cas de danger immédiat - Savoir réagir en cas d'accident	Alerter les secours
Signaler les situations dangereuses	- Notions d'accident du travail (phénomène d'apparition du dommage - pluricausalité) - Situations dangereuses appliquées au métier
Prévenir les risques (notamment liés à l'activité physique)	Risques et mesures de prévention appliqués à l'activité
Connaître et faire connaître les consignes de sécurité	

6.1.2 Le référentiel d'évaluation des connaissances du DC1

Connaissances du DC1 Se situer et être acteur de la prévention des risques			
Conditions d'acquisition : <u>8 indicateurs incontournables acquis</u>			
1.1. Se situer et être acteur de la prévention des risques			
Connaissance détaillée	Indicateurs de réussite	Acquis	Non Acquis
Identifier les rôles et responsabilités des différents acteurs	Cite 5 des 8 activités en tant que monteur . Préserver sa santé et celle des autres travailleurs . Préparer et installer le chantier . Réceptionner décharger et stocker le matériel . Monter l'échafaudage . Contrôler le bon montage de l'échafaudage . Démonteur l'échafaudage . Replier le chantier . Communiquer et rendre compte	☐	☐
	Cite 2 des 3 obligations du monteur dans la mise en œuvre d'un échafaudage . Montage <u>selon notice du fabricant</u> . Montage en protection collective en priorité . Vérifications de mise/remise en service avant utilisation	☐	☐
	Cite 3 obligations du vérificateur dans la mise en œuvre d'un échafaudage parmi notamment . Contenu en adéquation avec la vérification à réaliser . Alerte d'un Danger Grave et Imminent . Rendre compte des anomalies . Avis sur le maintien en service de l'échafaudage	☐	☐
	Cite 2 interdictions/obligations de l'utilisateur d'un échafaudage parmi notamment : . Interdiction de monter/modifier l'échafaudage . Obligation de vérification avant utilisation . Alerte d'un DGI . Accéder et circuler en sécurité sur l'échafaudage . Respecter les limites de charges	☐	☐
	Utilisation outil TUTOPREV' BTP		
Signaler les situations dangereuses	Identifie une situation dangereuse et le danger	☐	☐
Prévenir les risques	Propose une mesure de prévention adaptée	☐	☐
Communiquer - rendre compte	Se positionne vis-à-vis du droit de retrait face à la situation dangereuse (oui/non)	☐	☐
	Cite 2 modalités de rendre compte, parmi notamment . Alerte d'un Danger Grave et Imminent (DGI) . Information à la hiérarchie . Information par écrit . Information orale de toute anomalie	☐	☐
	Alerte les secours	☐	☐

6.2 Le domaine de compétence 2 (DC2R)

6.2.1 Le référentiel de compétences du DC2R

Compétence du DC2R Monter et démonter un échafaudage roulant conformément à la notice du fabricant	
2.1R. Identifier les différents types d'échafaudages et leur domaine d'utilisation.	
Compétence détaillée	Éléments de contenus
• Identifier les différents types d'échafaudages	• Échafaudages roulants / de pied
• Identifier leur domaine d'utilisation	• Domaine d'utilisation de chacun • Capacité portante et classe d'échafaudages • Disposition de stabilisation • Moyens de manutention
• Identifier les éléments d'un échafaudage	• Terminologie
• Justifier le choix et la mise en œuvre des protections collectives de montage	• Protection collective des monteurs
2.2R. Comprendre et exploiter une notice du fabricant	
Compétence détaillée	Éléments de contenus
• Comprendre une notice du fabricant	• Analyse des textes, dessins et plans figurant dans une notice
• Exploiter une notice du fabricant	• Cinématique de montage/démontage
2.3R. Préparer le montage	
Compétence détaillée	Éléments de contenus
• Aménager l'aire de travail	• Définition des zones (travail, stockage...) • Balisage et signalisation du chantier
• Réceptionner le matériel	• Conditionnement et stockage du matériel
• Vérifier l'état du matériel	• Vérification (cas de rebut)
• Sélectionner l'outillage	• Outillage
• Choisir les équipements assurant la protection et la sécurité du monteur.	• Équipements de Protection Individuelle (casques, chaussures gants, tenue de travail...)

Compétences du DC2R (suite) Monter et démonter un échafaudage roulant conformément à la notice du fabricant	
2.4R. Monter et démonter en sécurité un échafaudage roulant	
Compétence détaillée	Éléments de contenus
Utiliser à bon escient les équipements assurant la protection et la sécurité du monteur.	Équipements de Protection Individuelle (casques, chaussures gants, tenue de travail...)
Utiliser l'outillage	Outillage
Implanter l'échafaudage	État du sol / Horizontalité
Monter et démonter en sécurité un échafaudage roulant	- Cinématique de montage / démontage - Roues - Trappe d'accès - Garde-corps - Planchers préfabriqués - Verticalité / Horizontalité - Montage de la structure à un niveau de travail prédéfini
Vérifier la conformité du montage par rapport à la notice du fabricant	Autocontrôle de l'échafaudage après montage

6.2.2 Le référentiel d'évaluation des connaissances du DC2R

Connaissances du DC2R			
Monter et démonter un échafaudage roulant conformément à la notice du fabricant			
Conditions d'acquisition : <u>5 indicateurs incontournables acquis</u>			
2.1R. Identifier les différents types d'échafaudages et leur domaine d'utilisation			
Compétence détaillée	Indicateurs de réussite	Acquis	Non Acquis
• Identifier les différents types d'échafaudages	• Différencie les 2 types d'échafaudages	☐	☐
• Identifier leur domaine d'utilisation.	• Choisit le type d'échafaudage le mieux adapté par rapport à une situation donnée (2 bonnes réponses sur 3 situations proposées)	☐	☐
• Identifier les éléments d'un échafaudage	• Identifie 7 parmi 10 des principaux éléments d'un échafaudage, parmi notamment : . Stabilisateur . Roue . Trappe d'accès . Cadre . Plateau . Garde-corps . Lisse . Sous lisse . Plinthe . Contreventement	☐	☐
2.2R. Comprendre et exploiter une notice du fabricant			
Compétence détaillée	Indicateurs de réussite	Acquis	Non Acquis
• Exploiter une notice du fabricant	• Retrouve une caractéristique technique dans la notice . Positionnement des stabilisateurs au sol	☐	☐
2.3R. Préparer le montage			
Compétence détaillée	Indicateurs de réussite	Acquis	Non Acquis
• Vérifier l'état du matériel	• Cite 6 défauts justifiant la mise au rebut, parmi notamment : . Éléments (poteaux, lisses, cadres) déformés . Éléments avec amorce de rupture suite à des chocs . Éléments réparés . Éléments corrodés . Zone d'assemblage par soudure déformée ou fissurée . Planchers détériorés . Verrouillage des éléments inefficace, . Système de fermeture automatique des trappes inopérant . Éléments de marques différentes...	☐	☐

6.2.3 Le référentiel d'évaluation des savoir-faire du DC2R

Savoir-faire du DC2R Monter et démonter un échafaudage roulant conformément à la notice du fabricant			
Conditions d'acquisition : <i><u>3 indicateurs incontournables acquis</u></i>			
2.3R. Préparer le montage			
Savoir-faire détaillé	Indicateurs de réussite	Acquis	Non Acquis
Aménager l'aire de travail	Participe au balisage et à la mise en place de la signalisation adaptée	☐	☐
2.4R. Monter et démonter en sécurité une structure simple d'échafaudage roulant			
Savoir-faire détaillé	Indicateurs de réussite	Acquis	Non Acquis
Utiliser à bon escient les équipements assurant la protection et la sécurité du monteur	Porte les Équipements de Protection Individuelle pendant les ateliers pratiques	☐	☐
Monter et démonter en sécurité un échafaudage roulant	Monte ou démonte un échafaudage roulant (3 niveaux mini	☐	☐
Vérifier la conformité du montage par rapport à la notice du fabricant et/ou au plan d'installation	Justifie la conformité et/ou la non-conformité du montage	☐	☐

6.3 Le domaine de compétence 3 (DC3R)

6.3.1 Le référentiel de compétences du DC3R

Compétence du DC 3R	
Réaliser les vérifications de mise, remise en service trimestrielles et journalières d'un échafaudage roulant	
3.1R. Appréhender le cadre réglementaire des vérifications des échafaudages et les responsabilités qui en découlent	
Compétence détaillée	Éléments de contenus
• Identifier les responsabilités liées à la mission de vérification	• Responsabilité civile et pénale • Délégation de pouvoir en matière de S&ST
• Se référer au cadre réglementaire des vérifications des échafaudages	• Réglementation spécifique aux échafaudages • Contenu des vérifications
3.2R. Réaliser l'examen d'adéquation	
Compétence détaillée	Éléments de contenus
• Exploiter le cahier des charges	• Nature des travaux • Expression des besoins
• Prendre en compte l'environnement	• Vent, réseaux (électrique...), voirie...
• Identifier les risques et définir les mesures de prévention associées	• Prévention des risques
• Établir le bilan des charges	• Bilan des charges (classe appropriée)
• Apprécier la qualité et la résistance du support	• Résistance du sol
• Vérifier la conformité du système d'échafaudage	• Marque NF
• Vérifier le bon montage de l'échafaudage selon la notice du fabricant	• Notice du fabricant
3.3R. Effectuer l'examen de montage et d'installation de l'échafaudage roulant	
Compétence détaillée	Éléments de contenus
• Vérifier la conformité du montage par rapport à la notice du fabricant et/ou au plan d'installation	• Notice du fabricant • Absence de mixité des pièces
• Vérifier l'implantation de l'échafaudage	• Verticalité / Horizontalité
• Vérifier le montage des roues	• Montage, réglage et blocage des roues
• Vérifier le montage des montants	• Poteaux / cadres
• Vérifier le montage des protections collectives	• Garde-corps, plinthes...
• Vérifier le montage des planchers	• Étiquetage • Anti-soulèvement / Trappes
• Vérifier le montage des éléments de stabilisation	• Stabilisateurs
• Vérifier la présence et le contenu des affichages	• Affichages – Cohérence contenu / classe de l'échafaudage

Compétence du DC 3R (suite) Réaliser les vérifications de mise, remise en service trimestrielles et journalières d'un échafaudage roulant	
3.4R. Effectuer l'examen de l'état de conservation (approfondi le cas échéant) de l'échafaudage	
Compétence détaillée	Éléments de contenus
Vérifier l'absence de déformation permanente ou de corrosion des éléments constitutifs de l'échafaudage pouvant compromettre sa solidité	Oxydation importante avec diminution d'épaisseur, amorce de rupture d'une soudure, déformation, choc
Vérifier la présence de tous les éléments de fixation ou de liaison des constituants de l'échafaudage et l'absence de jeu décelable susceptible d'affecter ces éléments	Verrous de blocage
Vérifier l'implantation de l'échafaudage	Verticalité / Horizontalité
Vérifier l'absence de désordre au niveau des appuis et des surfaces portante	Roues système de blocage
Vérifier la présence de tous les éléments de calage et de stabilisation ou d'immobilisation	
Vérifier la présence et la bonne installation des dispositifs de protection collective	
Vérifier le maintien de la continuité, de la planéité, de l'horizontalité et de la bonne tenue de chaque niveau de plancher	Crochet de plateau
Vérifier le fonctionnement des trappes	Trappes auto rabattables en état de fonctionnement
Vérifier l'absence d'encombrement des planchers	
Vérifier la visibilité des indications sur l'échafaudage relatives aux charges admissibles	
Vérifier l'absence de charges dépassant ces limites admissibles	

Compétence du DC3R (suite)	
Réaliser les vérifications de mise, remise en service trimestrielles et journalières d'un échafaudage roulant	
3.5R. Rédiger un compte rendu de vérification	
Compétence détaillée	Éléments de contenus
• Renseigner le compte-rendu / le procès-verbal	• Identification de l'ouvrage • Éléments de contenu du procès-verbal
• Rédiger des observations	• Description des observations
• Formuler un avis argumenté	• Définition d'un avis • Mesures à prendre
• Vérifier le montage des planchers	• Étiquetage • Anti-soulèvement / Trappes

6.3.2 Le référentiel d'évaluation des connaissances du DC3R

Connaissances du DC3R Réaliser les vérifications de mises, remises en service, trimestrielles et journalières d'un échafaudage roulant			
Conditions d'acquisition : <u>3 indicateurs incontournables acquis</u>			
3.1R. Appréhender le cadre réglementaire des vérifications des échafaudages et les responsabilités qui en découlent			
Compétence détaillée	Indicateurs de réussite	Acquis	Non Acquis
Se référer au cadre réglementaire des vérifications des échafaudages	Cite 4 vérifications réglementaires des échafaudages . Vérification de mise en service . Vérification de remise en service . Vérification trimestrielle . Vérification journalière	☐	☐
3.2R. Réaliser la vérification journalière (examen de l'état de conservation) de l'échafaudage			
Compétence détaillée	Indicateurs de réussite	Acquis	Non Acquis
Exploiter le cahier des charges	Cite 6 éléments nécessaires à la réalisation de l'examen d'adéquation, parmi notamment : . Nature des travaux . Matériel utilisé . Nature du sol . Environnement . Co-activité . Les charges . Possibilité d'ancrage/amarrage . Accès et approvisionnement . Risques	☐	☐
Prendre en compte l'environnement	Cite 2 éléments à prendre en compte pour réaliser l'examen d'adéquation, parmi notamment : . Vent, effet de site . Ligne aérienne (électrique...) . Circulation de véhicules et/ou d'engins . Présence d'engins de levage (grues)	☐	☐

Connaissances du DC3R (suite) Réaliser les vérifications de mises, remises en service, trimestrielles et journalières d'un échafaudage roulant			
3.3R. Effectuer l'examen de montage et d'installation de l'échafaudage roulant ET 3.4R. Effectuer l'examen de l'état de conservation (approfondi le cas échéant) de l'échafaudage			
Compétence détaillée	Indicateurs de réussite	Acquis	Non Acquis
• Vérifier les appuis • Vérifier les protections collectives • Vérifier le montage des planchers • Vérifier les moyens d'accès • Vérifier la présence et le contenu des affichages	• Identifie 70% des non-conformités de montage proposées (10 propositions minimum), parmi notamment : . Absence d'éléments assurant la protection collective . Absence/manque de contreventements . Sol non suffisamment résistant, . Positionnement/montage stabilisateurs non conforme, . Montage d'éléments de marque ou de modèle différent . Assemblage non conforme (manque goupilles) . Accès non sécurisés	☐	☐

6.3.3 Le référentiel d'évaluation des savoir-faire du DC3R

Savoir-faire du DC3R Réaliser les vérifications de mises, remises en service, trimestrielles et journalières d'un échafaudage roulant			
Conditions d'acquisition : <u>4 indicateurs incontournables acquis</u>			
3.3R. Effectuer l'examen de montage et d'installation de l'échafaudage roulant ET 3.4R. Effectuer l'examen de l'état de conservation (approfondi le cas échéant) de l'échafaudage			
Compétence détaillée	Indicateurs de réussite	Acquis	Non Acquis
	• Identifie 100% des non-conformités / anomalies majeures (5 non-conformités/anomalies présentées minimum) • Identifie 50% des non-conformités/anomalies mineures (3 non-conformités/anomalies présentées minimum)	☐	☐

Savoir-faire du DC3R (suite) Réaliser les vérifications de mises, remises en service, trimestrielles et journalières d'un échafaudage roulant			
3.5R. Rédiger un compte-rendu de vérification / un procès-verbal de réception			
Compétence détaillée	Indicateurs de réussite	Acquis	Non Acquis
• Renseigner le compte-rendu / le procès-verbal	• Renseigne pertinemment ⁽¹⁾ 70% des rubriques du compte-rendu	☐	☐
• Rédiger des observations	• Rédige pertinemment ⁽²⁾ 100% des observations concernant les non-conformités/anomalies majeures identifiées	☐	☐

(1) informations complètes, exactes, précises et exploitables.

(2) observations précises et exploitables, définissant les actions à réaliser.

6.4 Le domaine de compétence 4 (DC4R)

6.4.1 Le référentiel de compétences du DC4R

Domaine de compétence 4R 4.1R - Utiliser un échafaudage roulant en sécurité	
Compétence détaillée	Éléments de contenus
• Déplacer l'échafaudage	• Absence d'opérateurs, prise en compte de l'environnement
• Accéder et circuler en sécurité sur l'échafaudage	• Les échelles et trappes (fermeture après utilisation)
• Respecter les limites de charges	• Les limites de charges des planchers d'échafaudages (en cas de stockage de matériaux)
• Maintenir l'échafaudage en sécurité	• Interdiction de modification hors notice constructeur
• Proscrire l'utilisation de façon dangereuse	• Ne pas faire rouler l'échafaudage avec un opérateur sur le plancher • Ne pas monter sur l'échafaudage quand les roues ne sont ni calées ni bloquées
• Tenir compte de la co-activité sur les chantiers	• Prévention des risques pour les travailleurs avoisinants (chutes d'objets, effondrement de charges)

6.4.2 Le référentiel d'évaluation des connaissances du DC4R

Connaissances du DC4R			
Utiliser un échafaudage roulant en sécurité			
Conditions d'acquisition : <i><u>4 indicateurs incontournables acquis</u></i>			
4.1R. Utiliser un échafaudage roulant en sécurité			
Compétence détaillée	Indicateurs de réussite	Acquis	Non Acquis
• Déplacer l'échafaudage	- Justifie que le déplacement de l'échafaudage est réalisable ou non (3 bonnes réponses sur 4 situations proposées) parmi notamment : - Absence d'opérateurs - Environnement	☐	☐
• Respecter les limites de charges	Justifie le bon choix du type et de la classe d'échafaudage à utiliser pour une situation donnée (2 bonnes réponses sur 3 situations proposées)	☐	☐
• Proscrire l'utilisation de façon dangereuse	- Identifie des utilisations « dangereuses » (3 bonnes réponses sur 4 situations proposées) parmi notamment : - Déplacement de l'échafaudage avec un opérateur sur le plancher - Travail sur échafaudage avec les roues ni calées, ni bloquées	☐	☐
• Tenir compte de la co-activité sur les chantiers	- Cite 1 situation dangereuse générée par le travail sur échafaudage parmi notamment : - Chute d'objets - Effondrement de charge - Projection de matière - Cite 1 situation dangereuse de co-activité parmi notamment : - Superposition de tâches - Circulation d'engins - Activité d'engins de levage (grues)	☐ ☐	☐ ☐

6.4.3 Le référentiel d'évaluation des savoir-faire du DC4R

Savoir-faire du DC4R Utiliser un échafaudage roulant en sécurité			
Conditions d'acquisition : <u>3 indicateurs incontournables acquis</u>			
4.1R. Utiliser un échafaudage de pied en sécurité			
Savoir-faire détaillé	Indicateurs de réussite	Acquis	Non Acquis
• Accéder et circuler en sécurité sur l'échafaudage	• Accède et circule en sécurité	☐	☐
• Tenir compte de la co-activité sur les chantiers	• Ne génère pas de risque pour les travailleurs avoisinants	☐	☐
• Maintenir l'échafaudage en sécurité	• Maintient l'échafaudage en sécurité	☐	☐

7. La formation « Monter, vérifier et utiliser des échafaudages roulants »

7.1 Le référentiel d'activité

Cette formation vise les salariés appelés à monter, démonter un échafaudage roulant conformément à la notice technique du fabricant, à réaliser les vérifications (suivant l'arrêté du 21 décembre 2004) et à utiliser cet échafaudage.

Nota : Le chef d'établissement demeure responsable de confier une mission de réception et de vérification, en adéquation avec l'expérience et la qualification de la personne concernée.

Dans le cadre de leur activité professionnelle, ces salariés sont amenés à :

Missions	Activités
Agir en acteur responsable	• Préserver sa santé et celle des autres travailleurs • Communiquer et rendre compte
Installer/désinstaller un échafaudage roulant conformément à la notice du fabricant	• Préparer et installer le chantier • Réceptionner décharger et stocker le matériel • Monter l'échafaudage roulant • Élinguer et treuiller le matériel • Contrôler le bon montage de l'échafaudage roulant • Démonter l'échafaudage roulant • Replier le chantier
Vérifier un échafaudage roulant conformément à l'arrêté du 21 décembre 2004	• Recueillir les éléments permettant de réaliser la mission • Réaliser l'examen d'adéquation de l'échafaudage • Réaliser l'examen de montage et d'installation de l'échafaudage • Réaliser l'examen de l'état de conservation (approfondi le cas échéant) de l'échafaudage • Donner un avis sur le maintien en service de l'échafaudage et le cas échéant en spécifiant les réserves • Rédiger un compte-rendu de vérification / un procès-verbal de réception
Réaliser des travaux sur l'échafaudage	• Travailler en sécurité sur un échafaudage roulant

7.2 La fiche descriptive

Public

Toute personne appelée à monter, vérifier (selon l'arrêté du 21 décembre 2004), utiliser et démonter un échafaudage roulant conformément à la notice technique du fabricant.

Prérequis

Le stagiaire devra :

- Avoir la connaissance de la langue française nécessaire à la compréhension de la notice du fabricant (textes, plans et schémas). Le stagiaire doit être apte à travailler selon les caractéristiques de la formation (travail en hauteur, port de charges, ...)
- Bénéficier d'un avis d'aptitude médicale permettant d'effectuer des opérations de montage et de démontage des échafaudages, donné dans le cadre du suivi individuel renforcé prévu par l'article R 4624-23 du Code du travail

Finalité de la formation

Monter, utiliser, réaliser les vérifications réglementaires de mises et remises en service, trimestrielles et journalières prévues par l'arrêté du 21 décembre 2004 et au sens de la R457, et démonter un échafaudage roulant conformément à la notice du fabricant.

Objectifs

- Se situer et être acteur de la prévention des risques
- Monter et démonter un échafaudage roulant conformément à la notice du fabricant
- Réaliser les vérifications de mises, remises en service, trimestrielles et journalières d'un échafaudage roulant
- Utiliser un échafaudage roulant en sécurité

Contenu

Les enjeux de la prévention

Les rôles et responsabilités des différents acteurs

La prévention des risques

- Signaler les situations dangereuses
- Communiquer - rendre compte

Les différents types d'échafaudages et leur domaine d'utilisation

L'exploitation de la notice du fabricant

Le cadre réglementaire des vérifications des échafaudages et les responsabilités qui en découlent

La préparation du montage

Le montage et le démontage en sécurité d'un échafaudage roulant

L'examen d'adéquation

L'examen de montage et d'installation de l'échafaudage

La vérification journalière (examen de l'état de conservation) de l'échafaudage

Le compte-rendu de vérification

Les règles d'utilisation en sécurité d'un échafaudage roulant

Le déroulement de la formation alterne les parties théorique et pratique.

Méthodes pédagogiques

Exposés

Apports théoriques

Mises en situations pratiques

Nombre de stagiaires

De 3 stagiaires au minimum à 8 stagiaires au maximum par formateur

Durée

2 jours (soit 14 heures) minimum.

Validation

A l'issue de la formation, si les participants ont satisfait aux exigences des épreuves évaluatives, l'entité habilitée leur délivre une attestation de compétences formation validant les acquis.

8. La plateforme pédagogique et le matériel associé

On entend par plateforme pédagogique « un espace de formation réservé à la réalisation des parties d'une formation et assorti des moyens nécessaires à la reproduction matérielle de situations le plus proche possible de situations réelles de travail. ».

Les moyens mis en œuvre doivent répondre aux obligations réglementaires afférentes à la conception (marquage, conformité...) et à l'utilisation (bon état de conservation, vérification...).

8.1 Les locaux à dispositions

- Salle de formation pour 8 stagiaires maximum, un vestiaire de 8 places (prévoir la présence possible de stagiaires de sexe féminin). Des sanitaires propres et en bon état devront être mis à disposition des stagiaires.
- Aire de travail permettant la mise en œuvre des échafaudages et une aire de stockage du matériel.

8.2 Les matériels échafaudages roulants

Critères de choix des échafaudages.

Un matériel sûr, c'est-à-dire bien conçu et bien fabriqué, doit permettre de garantir en toute circonstance la sécurité de ses utilisateurs (au montage comme en exploitation).

Pour s'assurer de disposer d'un matériel sûr, il faut que :

- les modèles d'échafaudages fassent l'objet d'une évaluation au regard des normes et de textes complémentaires en vigueur en France par un organisme indépendant du fabricant et dont la compétence est reconnue,
- la fabrication se fasse dans des établissements dotés d'un système de management de la qualité de production adapté à la spécificité de ces matériels (prévoyant notamment un contrôle strict des approvisionnements matières et des essais en cours de production).

Seule la marque NF répond à ce jour à ce cahier des charges.

Mise à disposition de matériels d'échafaudages roulants certifiés NF avec un plancher tous les 2 mètres, de conception différente⁽¹⁾ :

- 1 échafaudage roulant Hmini plancher = 8 m.
- 1 échafaudage roulant Hmini plancher = 4 m.

Un des deux échafaudages doit permettre de positionner les planchers à tous les niveaux des échelles au-delà de 2,50m.

(1) Les deux échafaudages mis à disposition doivent proposer deux cinématiques de montage en sécurité différentes (exemple : garde-corps type MDS monobloc, et garde-corps avec perches pliables).

Les matériels devront avoir été admis à la marque NF.

La maintenance des équipements mis à disposition pour les formations devra faire l'objet des mêmes obligations définies dans la Recommandation CNAMTS R457.

Les notices du(es) fabricant(s) de ces matériels devront être obligatoirement présentes.

Le matériel devra faire l'objet d'une analyse des besoins, des contraintes du site où se dérouleront les sessions de formation et des aspects ergonomiques (poids des éléments, circulation...).

Les plans et nomenclatures seront tenus à disposition.

Les vérifications réglementaires devront avoir été réalisées et les rapports tenus à disposition.

Montage en sécurité par une personne DES PLANCHERS



DES GARDE-CORPS



Roulant conforme à la norme EN 1004 – Montage sans outil

LE SYSTÈME **MDS** CATÉGORIE 1

Le Montage et Démontage en Sécurité catégorie 1 permet d'assurer la sécurité absolue de l'opérateur lors des phases les plus délicates (montage et démontage).



Mise en place des échelles



Mise en place des garde-corps
La fixation des garde-corps est impérative pour passer à l'étape suivante. L'ordre de montage est bien défini.



Mise en place du plancher
Une fois le plancher fixé, il est absolument impossible d'enlever les garde-corps. C'est le principe du montage et démontage en sécurité catégorie 1.



Accès à l'étage supérieur sécurisé

8.3 Les formations intra-entreprise

Dans le cas de formations réalisées en entreprise, les moyens mis en œuvre devront répondre aux mêmes exigences décrites dans le présent document via une convention établie entre les deux parties.

8.4 Les équipements de protection individuelle (EPI)

L'entité devra s'assurer que chaque stagiaire se présente à la formation avec les EPI nécessaires aux mises en situations pratiques.

Il est néanmoins conseillé aux entités de disposer d'EPI conformes aux règles applicables en prêt si besoin (défaillance, non-conformité, oubli...).

8.5 Autres

La plateforme devra contenir l'outillage nécessaire au bon montage d'un échafaudage (niveau, marteau...).

9. Annexe : Modèle d'attestation de compétences

Les entités habilitées délivrent une attestation de compétence formation aux stagiaires dont le modèle est présenté ci-après pour chacune des formations du dispositif. L'employeur délivre une attestation de compétence professionnelle conformément à la R457.

9.1 Monter, vérifier et utiliser des échafaudages roulants

Attestation de compétence formation Monter, vérifier et utiliser des échafaudages roulants

Je soussigné(e) **Nom Prénom** du/de la signataire du document

appartenant à l'organisme de formation, ou à l'entreprise : **Nom de l'entité**

titulaire d'une habilitation «Échafaudage roulant, niveau 1» délivrée par l'Assurance maladie - Risques professionnels / INRS

atteste que **Nom Prénom** du stagiaire
Né(e) le **Date naissance** du stagiaire

* a suivi la formation

- Monter, vérifier et utiliser des échafaudages roulants
- du **Date de début de session** au **Date de fin de session**
- Formation animée par **Nom Prénom** du formateur

* et a acquis les connaissances et les savoir-faire en vue de

Monter, utiliser, réaliser les vérifications réglementaires de mises et remises en service, trimestrielles et journalières prévues par l'arrêté du 21 décembre 2004 et au sens de la recommandation R 457, et démonter un échafaudage roulant conformément à la notice du fabricant

Attestation délivrée le : **Date de fin de session**

Cachet de l'entité

M./Mme **Prénom Nom**
Responsable de l'organisme (ou délégataire)